Obligation Garantie Europe

Bénéficier du potentiel de rebond des marchés actions, avec la sécurité d'un remboursement à 100% du nominal de l'obligation au bout de 8 ans, et une gestion du risque dynamique

Disponible uniquement comme actif constituant l'unité de compte d'un contrat d'assurance-vie APICIL, l'obligation Garantie Europe ne peut être diffusée dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L411-1 et suivant du Code monétaire et financier

Commercialisation du 02 Novembre 2009 au 18 décembre 2009

Performance

- Un rendement de 2% l'an [1] du 02 Novembre 2009 au 18 Décembre 2009
- 100% de la hausse de l'indice de stratégie Actions Europe 50 à l'échéance :
  - L'indice Dow Jones EURO STOXX 50® comme moteur de performance
  - Une exposition aux marchés actions automatiquement réduite dans les moments de marchés volatils[2]

Sécurité

- Un remboursement garanti à 100% du nominal [1] de l'obligation à l'échéance

Cette brochure décrit exclusivement les **caractéristiques commerciales de l'obligation Garantie Europe .** Elle est accompagnée du Document **« Caractéristiques principales de l'obligation Garantie Europe »** détaillant les caractéristiques techniques et financières de l'obligation.

(1) Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et/ou commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et sous réserve qu'il ne soit pas survenu de dérèglements de marché et/ou d'évènements affectant l'indice sous-jacent avant l'échéance.

(2) La volatilité mesure l'ampleur des variations de cours d'un actif financier.

CALYON
CRÉDIT AGRICOLE CIB

Performance

une exposition optimale aux marchés actions européens

- **L'indice de stratégie Actions Europe 50** , calculé par Calyon, vise à **suivre, sur le long terme, l'indice de référence Dow Jones EURO STOXX 50** [(1)] en atténuant à court terme les variations brutales de celui-ci, grâce à une allocation ajustée automatiquement entre l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 [(2)] et un placement monétaire au jour le jour.

  Cette allocation dynamique permet à l'indice de stratégie Actions Europe 50 de **bénéficier des hausses régulières de marché** en investissant à 100% dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50, et de **se protéger dans les marchés fortement baissiers et volatils** en réduisant son exposition à l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 [(3)].

- **L'indice de stratégie Actions Europe 50** offre, sur le moyen terme, des performances proches ou meilleures que celles de l'indice de référence avec une volatilité beaucoup plus faible [(4)].

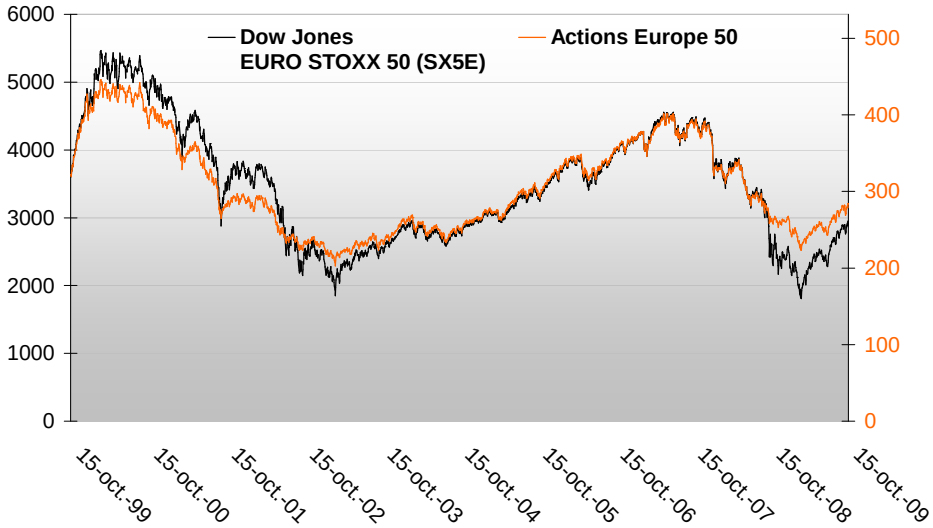

Performance cumulée au 15/10/2009	depuis 1 mois	depuis 1 an	depuis 2 ans	depuis 5 ans	depuis 8 ans	depuis le 30/01/1992*
Actions Europe 50	2,23%	7,43%	-27,37%	13,52%	1,19%	183,24%
STOXX 50 (SX5E)	3,38%	14,00%	-44,73%	5,97%	-13,39%	179,56%

** Date de base 100 pour Actions Europe 50*

(1) Dividendes non réinvestis (Code Bloomberg SX5E). L'indice Dow Jones EURO STOXX 50 ® est constitué de 50 valeurs parmi les plus importantes capitalisations de la zone euro, représentatives de secteurs diversifiés.

(2) Dividendes réinvestis (Code Bloomberg SX5T)

(3) L'indice de stratégie Actions Europe 50 vise une allocation dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 ® (SX5T) égale au rapport entre 16% et la volatilité observée de l'indice SX5T sur les 20 derniers jours ouvrés, avec un maximum de 100%. Le complément est placé au taux interbancaire eonia. L'indice SX5T capitalisant les dividendes, un ajustement forfaitaire de rendement de 2.50% par an calculé sur la valeur de l'indice Actions Europe 50 est déduit de ce dernier. Les chiffres se réfèrent à des simulations de performances passées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(4) La volatilité annualisée au 15 octobre 2009 sur la dernière année est de 15.99 % pour Actions Europe 50 et 35.30% pour l'indice Dow Jones EURO STOXX 50.

Securité

La sécurité d'une obligation garantie en capital à 100% à l'échéance

- Garantie Europe offre la possibilité de s'exposer au **potentiel de rebond à terme des marchés actions européens**, simplement et en toute sécurité.

- A l'échéance des 8 ans, vous bénéficiez ainsi d'un remboursement [1] égal à :

  100% du nominal de l'obligation

  + **100% de la hausse de l'indice de stratégie Actions Europe 50***

  * la performance est égale à la moyenne sur les 3 derniers mois des performances calculées depuis l'origine **(cours de clotûrre au 18 décembre 2009)** afin de limiter les risques de retournement de cycle en fin d'investissement

Performance à l'échéance de l'indice de stratégie Actions Europe 50 (lissée sur les 3 derniers mois)	-25	-10	+50	+85	+110
Performance à l'échéance de l'obligation Garantie Europe	**0**	**0**	**+50**	**+85**	**+110**

- **Une valorisation contrôlée :**
  - Une **valorisation** de l'obligation effectuée quotidiennement par CALYON
  - Une **contre-valorisation indépendante** de l'obligation effectuée par Société Générale Securities Services (Groupe Société Générale)

- **La possibilité d'effectuer des sorties avant l'échéance :**
  - Grâce à une **cotation quotidienne**, l'obligation bénéficie d'une **liquidité** permettant les sorties tous les jours [2]. En cas de sortie avant l'échéance, l'investisseur ne bénéficiera pas du remboursement garanti à 100% du nominal de l'obligation et la valeur de l'obligation ne pourra être calculée à partir de sa formule de remboursement final.

- **Garantie Europe** bénéficie d'une **tarification attractive :**
  - Frais d'entrée, pénalités de sortie anticipée [1][3] prélevés par Calyon : **Néant**

(1) Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et/ou commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et sous réserve qu'il ne soit pas survenu de dérèglements de marché et/ou d'évènements affectant l'indice sous-jacent.

(2) A partir du 18 Décembre 2009, en l'absence de dérèglements de marché et/ou d'évènements affectant l'indice sous-jacent

(3) Fourchette d'achat / vente de 1 % maximum

AVANTAGES - INCONVENIENTS

1. Quels sont les avantages ?

Le nominal est intégralement garanti à l'échéance de l'obligation [1].
La performance finale de l'obligation n'est pas plafonnée.
Grâce au mécanisme dynamique d'allocation, la performance de l'indice Actions Europe 50 peut être supérieure à celle de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 ® (phases de marchés volatils et baissiers).

2. Quels sont les inconvénients ?

Dans le cas de marchés haussiers et volatils, la performance de l'indice de stratégie Actions Europe 50 pourra être inférieure à celle de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50.
En cas de performance négative de l'indice sur la période d'investissement, le remboursement à maturité sera seulement égal à la valeur nominale de l'obligation [1].

QUESTIONS - REPONSES

1.Dans quel cadre puis-je investir ?

Garantie Europe est disponible uniquement comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie APICIL.
Les fiches de souscriptions sont disponibles auprès de la société **Courtage et Systèmes** qui commercialise l'obligation.
Contact: Claude Lacroix (clacroix@courtageetsytemes.fr)
Tel: 01 40 88 93 45

2. Quand puis-je investir ?

Entre le 02 Novembre 2009 et le 18 Décembre 2009, il sera possible d'investir à travers un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le prix d'achat augmente pendant la période de commercialisation de 99.75% (le 02 Novembre 2009) à 100% (le 18 Décembre 2009). L'obligation offre une rémunération de 2% par an entre la date d'achat et le 18 Décembre 2009.

Date d'achat	Date de valeur	Prix d'achat (%)
2-nov.-09	5-nov.-09	99,75
3-nov.-09	6-nov.-09	99,75
4-nov.-09	9-nov.-09	99,76
5-nov.-09	10-nov.-09	99,76
6-nov.-09	11-nov.-09	99,77
9-nov.-09	12-nov.-09	99,78
10-nov.-09	13-nov.-09	99,79
11-nov.-09	16-nov.-09	99,79
12-nov.-09	17-nov.-09	99,80
13-nov.-09	18-nov.-09	99,81
16-nov.-09	19-nov.-09	99,82
17-nov.-09	20-nov.-09	99,83
18-nov.-09	23-nov.-09	99,83
19-nov.-09	24-nov.-09	99,84
20-nov.-09	25-nov.-09	99,84
23-nov.-09	26-nov.-09	99,86
24-nov.-09	27-nov.-09	99,87
25-nov.-09	30-nov.-09	99,87

Date d'achat	Date de valeur	Prix d'achat (%)
26-nov.-09	1-déc.-09	99,88
27-nov.-09	2-déc.-09	99,88
30-nov.-09	3-déc.-09	99,90
1-déc.-09	4-déc.-09	99,91
2-déc.-09	7-déc.-09	99,91
3-déc.-09	8-déc.-09	99,92
4-déc.-09	9-déc.-09	99,92
7-déc.-09	10-déc.-09	99,94
8-déc.-09	11-déc.-09	99,94
9-déc.-09	14-déc.-09	99,95
10-déc.-09	15-déc.-09	99,96
11-déc.-09	16-déc.-09	99,96
14-déc.-09	17-déc.-09	99,98
15-déc.-09	18-déc.-09	99,98
16-déc.-09	21-déc.-09	99,99
17-déc.-09	22-déc.-09	99,99
18-déc.-09	23-déc.-09	100,00

(1) Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables applicable et/ou commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et sous réserve qu'il ne soit pas survenu de dérèglements de marché et/ou d'évènements affectant le sous-jacent avant l'échéance

QUESTIONS – REPONSES (suite)

3. Comment se valorise Garantie Europe en cours de vie ?

La valeur de l'obligation évoluera entre le 18 Décembre 2009 et son échéance en fonction des paramètres de marché, notamment en fonction du cours et de la volatilité de l'indice, des conditions de refinancement de l'émetteur et des taux d'intérêt.
Sa valeur peut donc être inférieure ou supérieure au montant nominal de l'obligation.

4. L'obligation garantit-elle un rendement minimum ?

Non. En revanche, à l'échéance le remboursement est garanti au minimum à 100% de la valeur nominale de l'obligation (1).

5. Le capital est-il garanti à l'échéance ?

Oui, à l'échéance le remboursement est garanti au minimum à 100% de la valeur nominale de l'obligation (1).

6. Qui garantit l'obligation?

La banque d'investissement CALYON, filiale à 100% du groupe Crédit Agricole.
Le groupe Crédit Agricole est le 3ème groupe bancaire européen par la taille de ses fonds propres Tier One (*source:* The Banker – chiffres de décembre 2008).
CALYON fait partie des rares banques d'investissement au monde notées dans la catégorie AA (« Qualité haute ou bonne ») par les trois agences de notation majeures Moody's, S&P et Fitch Ratings.

7. Est-il possible de sortir de l'investissement avant l'échéance ?

A partir du 18 Décembre 2009, des sorties anticipées à travers un contrat d'assurance vie ou de capitalisation peuvent être effectuées (2).
Dans ce cas :

- L'investisseur ne bénéficiera pas de la garantie d'être remboursé au moins à 100% de la valeur nominale de l'obligation (1).
- La valeur de sortie dépendra du cours de l'indice Actions Europe 50 et des paramètres de marché en vigueur au moment de la revente, sans frais supplémentaires (à l'exception de la fourchette d'achat / vente)

8. Quand est constaté le niveau d'entrée sur le marché actions ?

Le niveau de l'indice Actions Europe 50 est constaté à la clôture du marché le 18 décembre 2009.

9. Comment sera calculée la performance finale de l'obligation ?

La performance de l'obligation Garantie Europe sera égale à la performance positive de l'indice Actions Europe 50.
Elle sera calculée par l'Agent de Calcul en comparant la moyenne des 3 dernières valeurs mensuelles de l'indice (du 19 Octobre 2017 au 19 Décembre 2017) à la valeur initiale de l'indice le 18 Décembre 2009.

10. Comment est calculé l'indice de stratégie Actions Europe 50 et comment trouver sa valorisation ?

L'indice est calculé par CALYON de façon automatique.
La valorisation, ainsi que la description complète de l'indice, est publiée quotidiennement sur le site www.equityderivatives.calyon.com (Identifiant: CALYONINDEX ou APICIL), sur Fininfo (50109421), sur Reuters (AEUR50=CALP), sur Bloomberg: Page CAEQ, puis page 6, puis page 5/20. Code ISIN: QS0011181151

11. Comment trouver la valorisation de l'obligation ?

Dans les conditions normales de marché, la valorisation de l'obligation est publiée quotidiennement à partir du 18 décembre 2009 sur le site www.equityderivatives.calyon.com (Identifiant: APICIL)

(1) Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables applicable et/ou commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et sous réserve qu'il ne soit pas survenu de dérèglements de marché et/ou d'évènements affectant le sous-jacent avant l'échéance

(2) Dans les conditions normales de marché

Caractéristiques principales de l'obligation
Garantie Actions Europe

- **Forme juridique:** Obligation de droit français (Prospectus de base disponible sur www.calyon.com)
- **Emetteur:** CALYON FINANCIAL SOLUTIONS (émetteur français)
- **Garant de l'Emetteur :** CALYON (Moody's Aa3, Standard & Poors AA-, Fitch AA-)
- **Code Isin :** FR0010815456
- **Agent de Calcul :** CALYON
- **Date d'Emission :** 02 Novembre 2009
- **Date d'Echéance :** 22 Décembre 2017
- **Devise :** EUR
- **Montant Nominal Total :** 30 000 000 euros
- **Coupure :** 1 000 euros
- **Prix d'Emission :** 99.75% de la Coupure
- **Commercialisation:** Du 2 novembre 2009 au 18 décembre 2009, sous réserve de clôture anticipée sans préavis au gré de l'Emetteur.
- **Sous-jacent :** Indice de stratégie Actions Europe 50, sponsor CALYON, code Fininfo 50109421, code ISIN :QS0011181151, code Reuters AEUR50=CALP ,

  site www.equityderivatives.calyon.com (identifiant :CALYONINDEX)
- **Remboursement à la Date d'Echéance :**

$$\text{Coupure} \times [100\% + \text{Max}(0\% ; (\text{Actions Europe 50}_{\text{Final}} / \text{Actions Europe 50}_{\text{Initial}}) - 1)]$$

Actions Europe 50 $_{\text{Initial}}$ désigne le cours de clôture de l'indice Actions Europe 50 à la Date d'Evaluation $_{\text{Initiale}}$

Actions Europe 50 $_{\text{Final}}$ désigne la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice Actions Europe 50 à chaque Date d'Evaluation$_t$ (t=1 à 3)

- **Date d'Evaluation Initiale :** 18 Décembre 2009
- **Dates d'Evaluation$_t$:** 19 Octobre 2017, 20 Novembre 2017, 19 Décembre 2017
- **Droit applicable :** Droit français
- **Dérèglement de marché / Evènement affectant le Sous-jacent :**

  ✓ Dérèglement de marché : si, à une Date d'Evaluation, se produit un dérèglement de marché, cette date sera reportée au premier Jour de Bourse suivant.

  ✓ Evènement affectant l'Indice : En cas de modification significative du calcul de l'Indice ou de cessation de publication de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra, de manière discrétionnaire, décider soit de (i) d'opérer une substitution de l'Indice, (ii) soit de recalculer le niveau de l'Indice (iii) soit de rembourser les Titres par anticipation.

  Se référer à la documentation définitive pour obtenir le texte intégral des modalités résumées ci-dessus.
- **Cotation:** Reuters, Bloomberg, Fininfo et www.equityderivatives.calyon.com, avec une fourchette maximale d'achat/vente de 1%
- **Liquidité:** Quotidienne. L'Emetteur s'engage à racheter auprès de votre assureur les obligations constituant les unités de compte.
- **Contre-valorisation de l'obligation indépendante :**

  Société Générale Securities Services (Groupe Société Générale)

Avertissements

Garantie Europe est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et le présent document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'obligation sous-jacente.

L'obligation Garantie Europe ne peut être diffusée dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L411-1 et suivant du Code Monétaire et Financier.

Le prospectus de base relatif à l'émission de cette obligation a fait l'objet d'une approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg.

CALYON Financial Solutions, en sa qualité d'émetteur, ne saura être tenu responsable du non-respect des règles de vente propres à chaque juridiction lors du placement ou de la cession des obligations Garantie Europe ni lors de la commercialisation du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers.

Au regard de ces risques, tout investisseur devra disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

Tout investisseur sera également réputé agir pour son propre compte, avoir pris la décision de conclure chaque opération de manière indépendante, et déclarer que chaque opération est adaptée à sa situation après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels si l'investisseur le juge nécessaire.

Tout investisseur devra enfin procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de chaque opération afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients de celle-ci et ne pas s'en remettre pour cela à CALYON.

La documentation définitive de l'obligation Garantie Europe prévoira des évènements suspensifs afin de prendre en compte les conséquences sur l'obligation de certains évènements exceptionnels pouvant affecter le ou les sous-jacents de l'obligation.

Les données chiffrées utilisées dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif dans l'intérêt de l'illustration et la description de Garantie Actions Europe. Elles n'engagent en aucun cas CALYON ni CALYON Financial Solutions et ne préjugent en rien des résultats futurs.

L'indice Dow Jones EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon l'obligation Garantie Europe basée sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice

CALYON est susceptible de recevoir d'un tiers ou de verser à un tiers une rémunération dans le cadre de cette transaction sur instrument financier. Un intermédiaire éventuel est ainsi susceptible d'acquérir ces titres à un prix inférieur au prix d'émission et/ou de percevoir une commission de placement.

CALYON et CALYON Financial Solutions ne sauraient être tenus pour responsables des conséquences financières ou autres de la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document.